ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 40924

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les graves répercussions dans l'opinion publique de notre pays des aveux des auteurs d'actes pédophiles dans le procès d'Outreau (Pas-de-Calais). En effet, « le coup de théâtre » des aveux d'une des personnes incriminées, révélant ses odieux mensonges à l'égard de personnes poursuivies indûment, aurait pu susciter une autre attitude du tribunal que le maintien de ces personnes accusées et détenues tout à fait injustement. Cette attitude judiciaire est tout à fait incompréhensible pour la population et laisse une impression détestable parmi les gens de condition modeste. Il y aurait ainsi une justice qui remet en liberté facilement des truands internationaux coupables et laissent en détention, de manière incompréhensible, des gens modestes innocents. Cette affaire est d'une rare gravité et risque de constituer un réel traumatisme dans la population française, par sa brutalité et le manque de compréhension des magistrats de cette cour. Il serait nécessaire dans le respect absolu de la loi que la chancellerie puisse communiquer et expliquer fortement ce qui s'est passé dans cette procédure, qui a meurtri, voire brisé, plusieurs familles innocentes dans ce dossier d'Outreau. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait savoir à l'honorable parlementaire qu'il attache une grande importance à ce que d'éventuels dysfonctionnements judiciaires soient identifiés dans le déroulement de l'affaire dite « d'Outreau » et que des enseignements en soient tirés pour que des situations de cette nature ne se renouvellent pas. C'est pourquoi, dès le 7 juillet 2004, dans le prolongement du délibéré de la cour d'assises de Saint-Omer, le garde des sceaux a créé un groupe de travail au sein de la chancellerie. Présidé par le procureur général près la cour d'appel de Lyon et composé de professionnels reconnus unanimement pour leurs compétences, ce groupe de travail devra lui faire des propositions visant à améliorer les différentes phases du processus judiciaire dans les dossiers de moeurs, notamment pour le recueil de la parole de l'enfant, la cosaisine de magistrats instructeurs, le rôle et la place de l'expert, la durée de la détention provisoire, la présidence de la cour d'assises ainsi que les relations entre la justice et la presse. Les conclusions de cette instance devront lui être remises avant la fin de l'année 2004.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40924
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE40924

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4195
Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7183